



## COMMUNE DE LABROUSSE

### Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 décembre 2023 à 20h30

Le 26 octobre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 décembre 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

**Présents** : AURATUS Eric ; OUSTRY Michel ; BRUEL Marcel ; LAMOUREUX Nicolas ; DAUDE Thierry ; BADUEL Sébastien ; PRADAL Gérard.

Mmes : AMARAL Emmanuelle ; CHASSAGNE Chrystel ; ; TOURLAN Anne PUYBOUFFAT Delphine .

Absents : MALGOUZOU Nathalie ; NOEL Géraud ; THER Benoit .

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr BADUEL Sébastien est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

**Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.**

#### **DÉNEIGEMENT**

Depuis de nombreuses années le déneigement du village du Dât du fait de son excentricité était assuré par la commune de Carlat sous la forme d'une convention renouvelée annuellement.

Cette année du fait du départ de l'employé municipal, la commune de Carlat n'assurera plus ce service, ce qui complique sérieusement la tâche de nos employés afin d'assurer un service qui puisse satisfaire en terme de temps l'ensemble des habitants de la commune.

Après un large échange il semble souhaitable de pouvoir trouver un tiers pour assurer cette mission très ponctuelle, Marcel BRUEL prendra contact avec des personnes de son entourage qui pourraient répondre à notre besoin.

#### **CONTRAT DE TRAVAIL**

Mr René DELRIEU employé communal depuis 2019 avec un contrat (CDI) de trente heures hebdomadaires a émis le souhait de voir son contrat évoluer en terme d'heures.

Les membres présents du conseil municipal décident d'une augmentation de 2 heures hebdomadaires à partir du 01 janvier 2024, pour une meilleure efficacité le temps de travail de Mr DELRIEU devra être annualisé.

#### **TRAVAUX**

Les employés communaux ont entrepris un vaste chantier d'élagage, de débroussaillage ... consistant à une remise en état le chemin communal allant de Fontrouge à Marso, un chemin très apprécié des randonneurs.

#### **PLACE DE LA FONTAINE**

Le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal) propose le remplacement des globes de l'éclairage public classés comme énergivore par un appareillage LED basse consommation.

Cette opération est réalisable sans changement des mats, une opération sans coût pour la commune, la prise en charge serait totale d'une part du syndicat et d'autre part venant de fonds de l'État (fonds verts) destinés à réduire la consommation électrique des collectivités.



## **VILLAGE D'AVENIR**

*Rappel de conseil municipal du 26 octobre 2023*

*Dans le cadre de France Ruralités le gouvernement a décidé de créer un programme dénommé Villages d'Avenir en direction des communes rurales.*

*Ce programme remplit plusieurs objectifs : accompagner les communes dans la conception et la réutilisation de leurs projets ; diffuser la connaissance et favoriser la mobilisation des dispositifs et outils mis en œuvre par l'État ; mieux assurer la prise en compte dans la mise en œuvre de ces projets les objectifs poursuivis par l'État en matière de cohésion des territoires et la transition écologique.*

*Ce dispositif prévoit le recrutement de 100 chefs de projet au niveau national afin d'accompagner les communes.*

*Si toutes les communes sont susceptibles d'être éligibles au programme, une sélection sera effectuée par les préfets des départements en fonction de l'intérêt du projet.*

*8 communes de la CABA se sont montrées intéressées par le programme.*

Notre commune a été retenue avec les autres communes de la CABA pour intégrer ce programme, nous attendons la suite qui lui sera donnée concrètement.

## **COLLEGE**

Suite à la décision du Conseil Départemental de fermer le collège de La Jordanne, une nouvelle sectorisation pour l'accueil des élèves a été mise en place avec la volonté de renforcer les collèges ruraux, pour notre commune cela ne changera rien, les enfants de notre école seront toujours accueillis au collège de La Ponétie.

## **CABA**

Eric AURATUS ayant participé à la réunion du 05 décembre de la commission environnement il en a fait une synthèse, celle-ci était principalement consacrée à la réorganisation de la collecte des ordures ménagères qui va se traduire par une réduction importante des points de ramassages, A ce sujet une réunion publique sera organisée prochainement sur notre commune.